

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE NAVES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize novembre à vingt heures trente, le conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Nâves, sous la Présidence de Monsieur Frédéric ABONDANCE.

Date de convocation : le 15 novembre 2019

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Frédéric ABONDANCE, Patrick GOHEL, Max CREY, Philippe RENAUD formant la majorité des membres présents.

Excusé: Néant

Procuration: Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric ABONDANCE

ORDRE DU JOUR

- 1- Point 3^{ème} tranche de travaux collecteurs de l'ancien réservoir de Grand Naves
- 2- Point sur les engagements d'entretien 2019 des conventions d'alpage
- 3- Renouée du Japon
- 4- Préparation assemblée générale
- 5- Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h47

S.F

Le Président remercie l'ensemble des membres du syndicat d'avoir répondu présent malgré un délai de convocation court. Chacun déclare avoir eu suffisamment de temps pour prendre connaissance de l'ordre du jour.

1 - Point 3^{ème} tranche de travaux collecteurs de l'ancien réservoir de **Grand Naves**

La 3^{ème} tranche de travaux a été achevée début octobre. Elle a consisté à installer un regard brisecharge à côté de l'ancien réservoir de Grand Naves avec une sortie pour abreuver le bétail. A l'enfouissement, sur 220 m environ, d'un tuyau en polyéthylène de 160 mm de diamètre du regard brise-charge jusqu'au sommet du village de Grand Naves dans le « Merdéré », le ruisseau souterrain qui traverse le village. Puis à l'installation d'un regard avec prise d'eau, pour abreuver le bétail, juste en aval de la route au sommet du village de Grand Naves.

Après information prise auprès des services techniques de la mairie de La Léchère, la réalisation d'un drain juste en amont du dernier collecteur, qui était prévu cette année, sera réalisé en 2020. Est également prévu en 2020 de conserver les 150 derniers mètres aval de la conduite souple rouge installée en janvier 2018 entre le trop plein du dernier collecteur et la grille d'évacuation au niveau de l'oratoire au lieu-dit « Nant du Dart » afin de collecter l'eau de surface en amont des prés. Une partie de ce tuyau souple a été enterrée cette année pour permettre l'accès au pré.

La CCVA, qui a la compétence de l'eau, a fait savoir qu'elle n'était pas intéressée par une attente pour relier le réseau d'eau potable. Elle préfère effectuer les travaux de fouille, de liaison et de raccordement le jour où cela sera nécessaire.

Le Président souhaite remercier le maire délégué de Naves, les représentants et les services techniques de la commune de La Léchère pour leur constance durant ces trois années afin de mener à bien ce projet dans un esprit d'écoute et de concertation avec l'AFP.

A son niveau et selon les besoins, l'AFP peut à présent envisager la mise en place d'un réseau d'alimentation en eau sur tout le versant avec comme point haut le dernier collecteur des Darbeleys.

2 - Point sur les engagements d'entretien 2019 des conventions

Le Président tient à remercier les exploitants qui ont effectué l'entretien des zones fixées lors du renouvellement des conventions d'alpage.

Un état des lieux contradictoire a été fait avec Monsieur TAVAN Grégory, représentant Monsieur TAVAN Robert, en date du 11 octobre 2019 où 100 % du travail a été effectué. Une attention particulière devra être apportée en 2020 sur l'élimination des rejets et la mise en tas des

En application du projet de modification d'avenant à la convention d'alpage signé le 11 novembre 2017 entre Mr Robert TAVAN et l'AFP de Naves et au vu des observations éventuelles faites, le Président propose au syndicat de ne pas appliquer de pénalité sur le loyer d'alpage 2019. A noter également que les 15 % constatés non réalisés sur l'îlot d'entretien 2018 n'ont pas été effectués en 2019. A ce titre aucun remboursement de ces 15 % ne sera réalisé cette année. Monsieur TAVAN Grégory s'est par ailleurs engagé à réaliser ces 15 % en 2020.

Un état des lieux contradictoire a été fait avec les représentants du groupement pastoral de Naves, en date du 26 octobre 2019, où 100 % du travail a été effectué. Le Président souligne la qualité du travail réalisé. En application du projet de modification d'avenant à la convention d'alpage signée le 07 octobre 2017 entre le groupement pastoral de Naves et l'AFP de Naves et au vu des observations éventuelles faites, le Président propose au syndicat de ne pas appliquer de pénalité sur le loyer d'alpage 2019. J.F

Par ailleurs un état des lieux contradictoire a été fait le même jour sur les 20 % non réalisés sur l'îlot 2018 où 100 % du travail a été effectué. En application du projet d'avenant à la convention d'alpage entre le groupement pastoral de Naves et l'AFP de Naves signé le 07 octobre 2017 et au vu des observations éventuelles, le Président de l'AFP propose au syndicat le remboursement au groupement pastoral de Naves des 20 % de pénalité appliquée sur le loyer d'alpage 2018.

Madame MANGHERA Charlène a informé le Président qu'elle avait effectué son engagement d'entretien 2019 prévu dans sa convention de pâturage signée le 03 juillet dernier. Un état des lieux contradictoire sera fait sous peu.

Par courrier, Monsieur ALLEMOZ Serge a informé l'AFP qu'il ne respecterait plus ses engagements d'entretien prévus dans le cadre du projet d'avenant à la convention d'alpage, signé le 24 octobre 2017, au prétexte que la commune, à l'occasion de travaux, a déversé de la terre et des cailloux en aval de la piste au lieu-dit « l'Arcosset ».

L'AFP prendra rapidement contact avec Monsieur ALLEMOZ Serge pour effectuer un état des lieux contradictoire sur l'îlot d'engagement d'entretien 2019. En cas de refus de Monsieur ALLEMOZ de participer à cet état des lieux, ce dernier sera effectué avec photos par l'AFP. Juridiquement, les éléments rapportés par Monsieur ALLEMOZ Serge ne peuvent le dispenser de ses engagements pris lors du renouvellement de sa convention d'alpage.

Lorsque les conditions le permettront la commune proposera à Monsieur ALLEMOZ de se rendre sur place pour constater les faits et si nécessaire corriger les choses.

Le Président rappelle que les états des lieux annuels seront des pièces déterminantes lors du renouvellement des conventions.

3 - Renouée du Japon

Après consultation des devis et en concertation avec les services techniques de la mairie de La Léchère une intervention a été menée le 31 juillet sur le site de remblai de Naves Fontaine. L'opération a consisté à couper chaque plan en dessous du 1^{er} anneau et de traiter chaque tube chimiquement. Les ramures ont été entreposées sur une plateforme pour séchage et ont été brulées tel que préconisé, pour ce protocole, par la documentation FREDON de l'organisme régional contre la prolifération des plantes invasives. Une intervention à base de saumure (sel + eau) a été ensuite appliquée sur la zone pour traiter les rejets des rhizomes non détruits.

Après une veille au printemps 2020, la même intervention à base de saumure est d'ores et déjà à prévoir avec la coupe des rejets s'il y a lieu.

Le coût financier de cette opération, environ 1.000 €, a finalement été entièrement pris en charge par la commune de La Léchère.

Le Président propose au syndicat d'attendre que cette plante soit totalement éradiquée sur ce secteur avant d'exclure la zone de son périmètre. Ceci permettra à l'AFP d'expliquer et de continuer à collaborer avec la nouvelle équipe municipale de 2020 pour terminer ce travail.

A.F

4 - Préparation assemblée générale.

La date du vendredi 06 décembre 2019 à 15h est retenue, à la Maison de Naves de Grand Naves.

Sur proposition du Président l'ordre du jour est le suivant :

- 1) bilan moral
- 2) approbation des comptes
- 3) renouvellement du syndicat
- 4) projet travaux bois énergie
- 5) projet d'adduction d'eau
- 6) montant d'engagement du Président
- 7) Questions diverses

Le Président fait part au syndicat du fait qu'il a demandé assez tardivement à la SEA une nouvelle extraction cadastrale pour l'envoi des convocations aux membres de l'AFP.

Si les délais sont insuffisants c'est l'extraction cadastrale 2018 qui sera utilisée.

Le Président remercie Monsieur Patrick GOHEL qui s'occupera des achats nécessaires au pot servi après l'assemblée générale. Une délibération de remboursement sur facture sera prise lors de la prochaine réunion du syndicat.

5 - Questions divers

Vente de la montagne des Tuiles.

Le Président informe le syndicat que les propriétaires de la montagne des Tuiles (198 ha environ) souhaitent vendre. Ces surfaces, en périmètre AFP, sont actuellement en convention avec l'exploitant Monsieur Robert TAVAN jusqu'en 2024. La SAFER est en charge du dossier. L'AFP donnera sa position sur ce dossier dès qu'elle sera officiellement sollicitée.

Mise à disposition du chalet du Grand Plan dit « Terreaux d'en bas ».

Le Président informe le syndicat que, cet été, l'AFP a collaboré avec la commune de La Léchère afin de rédiger une convention de mise à disposition du chalet du Grand Plan au profit de Monsieur ALLEMOZ Serge. Le maire délégué de Naves a informé l'AFP que finalement Monsieur ALLEMOZ Serge ne souhaitait plus disposer de ce chalet. L'AFP en prend acte.

Projet de création d'une plateforme de traite au Tovet par la CCVA.

Le Président informe le syndicat qu'il a rencontré les services techniques de la CCVA pour consulter un projet de plateforme de traite au Tovet. La création de cette plateforme, en accord avec l'exploitant, permettrait au groupement pastoral de Naves de ne plus installer la machine à traire sur la plateforme qui jouxte le parking. Cela limitera la transformation du terrain par temps de pluie et permettra une meilleure repousse de l'herbe. La CCVA transmettra à l'AFP le projet complet pour validation avant demande de subvention.

Balisage zones de protection immédiate.

Le Président informe le syndicat qu'un balisage, sous forme de poteaux bois de 100 mm de diamètre, a été installé pour délimiter les zones de protection immédiate des captages d'eau potable qui alimentent le nouveau et l'ancien refuge du Nant du Beurre. Ce balisage a été réalisé à la demande de l'AFP afin que l'exploitant en convention sur cette zone puisse avoir un repère visuel afin de contourner ces zones lors de la pause des parcs. L'AFP transmettra au groupement pastoral de Naves la cartographie des zones concernées qui ont été exclues du périmètre lors du dernier toilettage de son périmètre en 2018.

1.F

Travaux d'investissement sur la quote-part des loyers 2019.

Le Président informe le syndicat que Monsieur CREY Stéphane a fait une demande de travaux d'investissement au lieu-dit « Nant du Dart ». Une visite de terrain a déjà eu lieu. Après présentation du projet avec support photos, le syndicat donne son accord de principe au Président pour monter le dossier complet.

Affouage 2019 sur parcelles communales en engagements d'entretien.

Par cette proposition l'AFP souhaite compléter le travail effectué par les exploitants sur les îlots d'engagement d'entretien. Les parcelles communales concernées (YP 419 et YP 398) sont situées juste au-dessus du village de Grand Naves. Le but est de faire reculer la lisière boisée et rouvrir le paysage. Après une visite sur le terrain par l'agent ONF et le maire délégué de Naves, ces derniers ont informé le Président que le terrain leur paraissait trop pentu pour donner des lots d'affouage.

Le Président a proposé que l'agent ONF et le maire délégué expliquent aux affouagistes :

- la situation, le contexte et le but poursuivi par l'AFP,
- que des lots d'affouage ne seraient donnés à cet endroit qu'aux personnes volontaires.

Apparemment seul le Président, à titre personnel, s'est porté candidat pour un lot. Ces lots d'affouage sont exemptés de corvées. Si d'autres personnes sont intéressées par un lot d'affouage à cet endroit, merci de contacter le Président de l'AFP. A défaut d'une autre solution, plus efficace, l'opération sera reconduite les années à venir.

Tentes « bulles » au Nant du Beurre.

L'AFP souhaite clarifier les responsabilités liées à l'exploitation des tentes bulles installés durant l'été à proximité du chalet du Nant du Beurre.

Ces tentes bulles sont implantées sur des surfaces en convention avec le groupement pastoral de Naves. L'AFP souhaite que les responsabilités soient bien définies au cas où un accident surviendrait pendant la dizaine de jours où le troupeau est présent sur zone.

La S.E.A (Société d'Economie Alpestre) a été sollicitée sur l'aspect juridique du dossier. Dans un deuxième temps un accord au long cours devra être formalisé avec la gérante du refuge du Nant du Beurre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h33.

Les membres du bureau :

Le représentant la commune de La Léchère

Patrick GOHEL:

Max CREY:

Philippe RENAUD:

Le Président

Frédéric ABONDANCE

Association Foncière Pastorale de Naves (AFP, autorisée par arrêté préfectoral)

Commune de LA LECHERE